

RAPPEL : AVIS D'ÉBULLITION

East Broughton, le 26 février 2021. Nous vous invitons à partager le présent avis d'ébullition avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

Avis concernant l'eau potable :

Faire bouillir l'eau et maintenir l'ébullition pendant une minute avant de la consommer.

De plus, utiliser de l'eau bouillie ou embouteillée pour :

- La préparation des breuvages, des jus, des boissons chaudes (thé, café), des biberons et des aliments pour bébé
- Le lavage des fruits et des légumes qui seront mangés crus
- La préparation des plats et des aliments
- La fabrication des glaçons
- Le brossage des dents et le rinçage de la bouche
- Utiliser l'eau du robinet pour les autres usages qui n'amènent pas de consommation d'eau, notamment laver les vêtements, la prise de douche ou de bain.
- Pour les jeunes enfants, s'assurer qu'ils n'ingèrent pas d'eau lors du bain.

Nous tenons à vous assurer que nous déployons tous les efforts nécessaires afin de rétablir la situation. Merci pour votre habituelle collaboration.

CONCOURS DE BONHOMMES DE NEIGE



Le concours de bonhommes de neige se termine le 12 mars prochain, n'oubliez pas de sortir prendre l'air et de tenter votre chance.

Une mosaïque virtuelle de toutes les créations sera affichée sur le facebook de la municipalité. Deux prix de 50 \$ seront attribués aux bonhommes les plus originaux ou les plus drôles. De plus, le participant qui obtiendra le plus de votes retrouvera sa réalisation dans le calendrier municipal 2022.

Pourquoi ne pas vous lancer un défi par rue? Quelle sera la rue avec le plus de bonhommes?

Les modalités du concours sont disponibles sur le site internet de la municipalité à : municipaliteeastbroughton.com

EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS EN TÉLÉTRAVAIL



Veillez noter qu'en raison du télétravail obligatoire, il est plus efficace de contacter les employés de l'hôtel de ville par courriel. Toutes les coordonnées sont disponibles sur le site web de la municipalité et sur le calendrier municipal. L'adresse courriel d'accueil est : reception@municipaliteeastbroughton.com

UN MOT DE LA ST-VINCENT-DE-PAUL



En ce début d'année particulièrement difficile pour plusieurs, la St-Vincent-de-Paul est fière d'offrir de l'aide alimentaire en offrant des cartes-cadeaux pour vous procurer des denrées alimentaires pour la période de Pâques. Donc, si vous avez besoin d'un petit coup de pouce pour mettre de la joie dans votre frigo, communiquez avec nous au 418-281-5070, laissez un message et on communiquera avec vous pour la suite. Et on souhaite dire un gros merci à la communauté pour leur grande générosité habituelle.

COMMUNIQUÉ



ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Vingt nouvelles bornes électriques dans vingt municipalités en Chaudière-Appalaches

Lévis, le 25 février 2021 – La recharge des véhicules électriques à l'extérieur des grands centres de la région est de plus en plus facile et accessible grâce au déploiement, par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), de vingt nouvelles bornes électriques dans vingt municipalités de la région. Ces vingt premières bornes sont un premier jalon du projet réalisé par le CRECA, qui planifie à terme l'installation dans la région de 50 bornes de recharge de niveau 2, et d'une borne de recharge rapide (BRCC). Financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), cette initiative a pour but d'assurer la sécurité des électromobilistes et d'encourager l'utilisation du véhicule électrique sur l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches.

« En améliorant l'accès aux bornes pour les électromobilistes, le projet contribue à diminuer l'empreinte carbone des déplacements sur le territoire », affirme Béatrice Riché, chargée de projet au CRECA. Rappelons que le transport routier, soit les voitures et camions légers, produisent 35,6 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Québec.

« En rendant accessible gratuitement et en tout temps une borne de recharge de niveau 2, notre municipalité contribue au mouvement pour l'électrification des transports, tout en donnant la chance aux électromobilistes de passage de découvrir notre magnifique municipalité! Cette borne fait partie d'un ensemble de mesures que La Guadeloupe a mis en place au cours de la dernière année pour favoriser la mobilité durable et nous en sommes très fiers, » explique M. Carl Boilard, maire à La Guadeloupe.

Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la précieuse collaboration de l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), de même que des commerces et des institutions qui ont dédié un espace pour les bornes dans leur stationnement.

Les vingt premières bornes du projet ont été installées dans les municipalités suivantes :

Adstock	East Broughton	La Guadeloupe	Notre-Dame-du-Rosaire
Saint-Benoît-Labre	Saint-Bernard	Saint-Camille-de-Lellis	Saint-Elzéar
Saint-Fortunat	Saint-Gilles	Saint-Jacques-de-Leeds	Saint-Janvier-de-Joly
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Saint-Luc-de-Bellechasse	Saint-Paul-de-Montminy	Saint-Pierre-de-Broughton
Sainte-Aurélie	Sainte-Croix	Sainte-Marguerite	Sainte-Rose-de-Watford

L'ensemble des bornes peuvent être repérées sur **Charge Hub** et **PlugShare**.

Une vidéo produite par le Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale et le CRECA dans le cadre de la campagne #roulonsélectrique d'Équiterre, aborde la question de la présence du véhicule électrique en région rurale.

Depuis 1991, le CRECA a pour mission de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise entre les acteurs de la société civile sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. À travers ses actions, le CRECA démontre que le développement de nos collectivités peut aller de pair avec le respect des écosystèmes.

Renseignements

Julie Fortin, adjointe administrative
CRECA
418 832-2722 – julie.fortin@creca.qc.ca